

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS722

présenté par
Mme Lignières-Cassou

ARTICLE 12

À l'alinéa 4, après les mots :

« une meilleure coordination des acteurs intéressés »

insérer les mots :

« la prévention, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que la notion de prévention soit réaffirmée dans le service territorial de santé public. Nombre d'accidents, de maladies, pourraient être évités avec davantage de prévention.